

2. a) De 1978 à 1980, quelle a été la fréquence annuelle du service, b) en 1981, maintiendra-t-on ou augmentera-t-on cette fréquence et sinon, pourquoi?

3. Le CN prend-il des mesures pour assurer le maintien du service si la Dart Container Lines quitte le port de Halifax et si le volume du trafic diminue et, le cas échéant, lesquelles?

4. Le gouvernement sait-il ce que peuvent faire les expéditeurs ou autres usagers pour s'assurer que le CN ne diminue pas la fréquence du service et, le cas échéant, quoi?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): La réponse de la direction des Chemins de fer nationaux du Canada et de Transports Canada est la suivante: 1. Le CN n'exploite aucun train spécial pour ce transport. Ce sont les trains de marchandises à grande vitesse qui roulent six jours par semaine qui transportent les conteneurs et les autres chargements exigeant de courts délais de transport. Au besoin, d'autres trains sont inscrits à l'horaire pour absorber les augmentations de volume du trafic.

2. Le CN n'a exploité aucun train spécial pour le transport des conteneurs durant la période indiquée. Il a maintenu la fréquence des trains prévues à l'horaire.

3. Sous réserve de la demande, le CN maintiendra le service régulier actuel.

4. Les services ferroviaires de marchandises de grandes lignes du CN sont conçus pour transporter à temps et de manière efficace le volume de trafic qui s'offre. Aussi longtemps que les expéditeurs maintiendront le volume actuel du trafic entre Halifax et Montréal, le CN n'envisagera pas de réduire ses services de transport de marchandises. Le gouvernement ne connaît aucune mesure qu'il serait possible de prendre pour maintenir la fréquence de service actuelle si le volume du trafic venait à diminuer.

[Traduction]

M. Smith: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Mme le Président: Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LE PÉTROLE ET LE GAZ DU CANADA

MESURE CONCERNANT LES DROITS RELATIFS AU PÉTROLE ET AU GAZ

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 22 octobre, du bill C-48, tendant à régler les droits relatifs au pétrole et au gaz sur les terres du Canada et à modifier la loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, dont le comité permanent des ressources naturelles et des travaux publics fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que de la motion n° 17 de M. Waddell.

M. Deans: Madame le Président, j'aimerais faire un rappel au Règlement sur lequel vous pourriez peut-être vous pencher au cours de la fin de semaine. Je veux parler des modifications que vous avez apportées à la procédure de vote sur les motions présentées à la Chambre dans le cadre du débat sur le bill C-48. Il semble qu'en temps normal la pratique veuille que l'on

Pétrole et gaz du Canada—Loi

regroupe, conformément à la tradition les questions de manière à présenter une seule des motions et de reporter les autres.

Je prendrai comme exemple le regroupement des motions n°s 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et ainsi de suite. Vous aviez statué que les motions 8, 9 et 10 semblaient offrir des solutions de rechange et qu'elles seraient donc débattues à la Chambre de la façon suivante: la motion n° 8 serait mise au vote et si le vote sur cette motion était favorable, il serait inutile de voter sur les motions 9 et 10. Par contre, si la motion était rejetée, il faudrait se prononcer sur la motion n° 9.

Si je soulève ce problème c'est que plus tard nous allons voter séparément par assis et levé sur plusieurs motions portant directement sur le bill C-48. Si nous continuons de ne voter par oui ou non que sur une des motions comme hier soir, et que nous ne faisons pas la même chose pour les autres motions, il faudrait alors interrompre les votes par assis et levé en plein milieu pour procéder à un vote par oui et par non pour les autres motions, ce qui selon moi, madame le Président, risquerait de retarder inutilement le vote ou du moins le prolongerait outre mesure. Il serait par ailleurs extrêmement difficile pour les leaders parlementaires de se réunir avant le jour des votes officiels pour décider des motions sur lesquelles on procéderait à un vote par assis et levé afin d'accélérer les travaux de la Chambre.

Vous serait-il possible au cours de la fin de semaine, madame le Président, d'envisager la possibilité compte tenu de la situation actuelle qui nous oblige à procéder à de nombreux votes, de voter par oui ou par non chaque fois et de décider ensuite si l'on doit procéder à un vote par assis et levé. De cette façon, nous saurions avec certitude quand nous engageons un débat sur quelle motion il y aura un vote par appel nominal pour permettre d'accélérer la procédure.

● (1220)

Mme le Président: Je ne suis pas certaine que cela accélérerait les choses mais je suis disposée à considérer la suggestion du député. Si les leaders parlementaires sont d'accord, nous pourrions étudier la procédure que suggère le député mais il faudra examiner attentivement la question.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, hier soir j'ai donné un aperçu de mon exposé. En voici maintenant la substance. J'ai dit du bill C-48 qu'il était passé inaperçu. La presse et les Canadiens en ont en général fait peu de cas, tout occupés qu'ils étaient par le débat constitutionnel ou par leurs propres difficultés économiques, par les taux d'intérêts usuraires qu'ils doivent payer pour renouveler leurs hypothèques. Je le comprends. Cela ne sert cependant à rien d'assurer l'avenir politique du Canada en faisant adopter une nouvelle constitution sans assurer une propriété canadienne accrue du secteur énergétique du pays. Voilà la clé de notre avenir.

Je veux aujourd'hui lancer le débat sur les dispositions du bill C-48 relatives à la canadianisation. Ces dispositions sont au cœur même de Programme énergétique national. Ce sont celles qui font l'objet d'un flot sans précédent de critiques de la part de nos amis américains. Je tiens, au nom de notre parti, à dire au gouvernement et indirectement au gouvernement américain, que les objectifs du Programme énergétique national obtiendront notre appui et celui du public, je crois, pourvu que l'on rende le projet de loi plus strict pour permettre à ce but de